

Communiqué de presse

Mobilisation pour empêcher la fermeture d'une classe et la perte d'un poste à l'école publique de Pont-de-Montvert Sud-Mont-Lozère

Des classes à petits effectifs, un privilège : non, ici, c'est une nécessité !

Les petits Pontois vivent dans un environnement naturel exceptionnel, mais ils ne bénéficient pas des mêmes services d'accompagnement que les petits citadins lorsqu'ils rencontrent des difficultés d'apprentissage, tout simplement parce que les professionnels, lorsqu'ils existent, n'exercent jamais à proximité. Prendre un rendez-vous chez l'un d'entre eux nécessite que les parents consacrent une demi-journée voire une journée entière pour absorber le temps de trajet. Cet état de fait contraint les parents actifs à voir s'épuiser leurs jours de congés ou même à travailler à temps partiel. **Constat : C'est donc l'absence d'accompagnement qui est de fait la règle générale pour les plus fragiles.**

Concrètement :

- **1/3 des élèves** de l'école ont reçu cette année des préconisations d'accompagnement. Dans la réalité, les prises en charge restent lettres mortes pour la grande majorité, faute de solutions.
- **4 élèves** de l'école devraient bénéficier d'au moins 48h d'AESH (accompagnants pour les élèves en situation de handicap) en classe. Dans la réalité, ils n'en ont... que 6 heures par semaine, pour les 4. Devant un tel manque d'équité, des parents d'élèves ont même saisi le médiateur des droits des élèves porteurs de handicap de l'Académie.

C'est un fait : l'école rurale compense cette absence de services adaptés. La perte d'un poste et d'une classe est une difficulté supplémentaire.

L'équipe enseignante, expérimentée et engagée, développe des pratiques pédagogiques qui, en dépit de l'absence de services extérieurs d'accompagnement professionnel, tentent de répondre aux besoins de tous les enfants, aussi bien à un niveau collectif (avec la mise en place exemplaire d'instances de dialogue que les enfants investissent avec grand intérêt) qu'individuel.

La tâche est d'autant plus ardue lorsque les effectifs gonflent. Dans tous les cas, la logique mathématique n'est jamais la réponse. **On ne répartit pas les enfants dans des classes en fonction de leur nombre, mais de leur niveau et de leurs besoins !**

Concrètement :

La perte d'une classe aura pour conséquence :

- **de déséquilibrer les effectifs entre les classes** : par exemple, la classe de maternelle sera beaucoup plus chargée que les autres puisque les élèves de cette tranche d'âge seront les plus nombreux à la rentrée scolaire 2024-2025 (en mars 2025, la classe de maternelles compte déjà 17 élèves).
- **de généraliser les classes à 3 niveaux**, contraignant les enseignantes à relever quotidiennement le défi d'accompagner correctement tous les enfants.
- **d'augmenter les difficultés de gestion en cas d'absence non remplacée d'une enseignante** : la raréfaction des enseignants remplaçants ne permet pas d'envisager sereinement un accueil de qualité dans de telles circonstances. Mathématiquement, il faudra qu'une cinquantaine élèves soient répartis dans 2 classes, en notant que la répartition des élèves de maternelle dans les classes de niveau supérieur n'est pas concrètement possible (mobilier, sanitaires et jeux non homologués) : casse-tête mathématique, pas vraiment, mais casse-tête pédagogique, assurément !

Au cœur des enjeux : la décharge de direction

La qualité du travail de l'école a été soulignée par les services de l'Éducation Nationale au cours d'une évaluation d'école menée en 2023-2024. Pour parvenir à cette reconnaissance, il ne suffit pas d'assurer un enseignement de qualité. Il faut gérer en temps et en heures le montage des dossiers liés aux projets pédagogiques impliquant des sorties ou des prestations, des dossiers liés à l'accompagnement des élèves en difficulté, répondre à tous les dysfonctionnements matériels, anticiper, préparer, organiser les réunions, faire le lien avec les services communaux... On le sait, cette charge administrative pèse sur la directrice de l'école. Sans décharge hebdomadaire assurée par le poste qui serait supprimé, seul le recours à un enseignant remplaçant lui permettra de dégager du temps (12 journées par an, au lieu de 36 actuellement). En contexte de pénurie, l'inquiétude de l'équipe est on ne peut plus légitime.

La perte d'une journée de décharge ne permettrait plus l'organisation des nombreuses réunions (équipe éducative, équipe de suivi, ...) sur temps scolaire relatives aux élèves à besoins particuliers ou qui relèvent du champ du handicap (notification MDPH). Proposer ces réunions hors temps scolaire alourdirait de manière significative la charge et le temps de travail de la directrice.

Concrètement :

La perte d'une classe aura pour conséquence de priver la directrice des heures nécessaires à ce travail administratif, car elle n'aura plus de décharge assurée, pour effectuer le même travail.

Le maintien de bonnes conditions d'accueil à l'école est un enjeu social et économique pour la commune de Pont-de-Montvert Sud-Mont-Lozère.

Non, le maintien d'un encadrement de qualité à l'école n'est pas que l'affaire des parents d'élèves : toute la dynamique de la commune est impactée, et ce, depuis des décennies.

Comme la présence de services de santé de proximité ou des commerces, la garantie d'un enseignement de qualité à l'école est gage de l'attractivité dynamique de la commune pour le renouvellement et le développement de son nombre d'habitants permanents.

Il faut ici réaffirmer que tous les habitants bénéficient des nouvelles installations, d'autant que parmi les personnes accueillies, se trouvent des artisans, des entrepreneurs, des professionnels de santé ou de l'aide à la personne qui exerceront leur activité sur le territoire.

Et c'est grâce aux dotations financières, calculées sur le nombre d'habitants permanents (pour rappel, la commune compte plus de 60 % de résidences secondaires), que des moyens de financement pour ces installations sont octroyés. Le maintien d'une école de qualité est un facteur fondamental de cette attractivité et un maillon indissociable de cette dynamique.

Concrètement :

Le conseil municipal de Pont de Montvert Sud Mont Lozère a fait de l'accès à des logements à loyers modérés l'une des priorités de son mandat, pour favoriser l'accueil de nouvelles populations permanentes. Deux projets vont voir le jour dans les années à venir :

- En janvier 2025, le permis pour la construction de **5 appartements** dans le quartier du Pré du Moulin a été signé avec Lozère Habitation par le maire Stéphan Maurin. Les travaux devraient démarrer dans la foulée, pour une livraison à horizon 2026. La commune investit 887 000 € pour ce projet, en s'appuyant en grande partie sur les subventions.
- L'étude est lancée avec la SELO Lozère Aménagement pour la création de **13 logements individuels** à Fontchaldette, pour une livraison à horizon 2027. L'investissement public est cette fois-ci estimé à 1 100 000 €.
- En 2023, **35 dossiers de demande de logements** avaient été déposés en mairie. Il est donc à peu près prévisible que ces nouveaux logements trouveront rapidement preneurs. Sans parler de l'installation de nouvelles familles, 14 naissances ont d'ores et déjà été comptabilisées de 2023 à 2025.
- La communauté de communes se trouve dans l'obligation d'engager la construction d'une **nouvelle crèche**, projet qui permettra d'augmenter la capacité d'accueil, passant de 8 à **12 places**. Ce nouveau lieu d'accueil sera à proximité de l'école, facilitant le quotidien des parents et créant des liens entre la crèche et l'école.

Il faudra donc très probablement rouvrir des classes dans 1 ou 2 ans. Est-ce bien nécessaire de fragiliser l'équipe éducative et la qualité du travail mené aujourd'hui ? Ces solides arguments avaient jusqu'à présent permis de justifier le maintien des 4 classes, sur engagement de l'Inspection Académique. L'investissement public a répondu présent. **Cette décision de fermeture est donc aujourd'hui incompréhensible.**

Pour toutes ces raisons, cette mobilisation est légitime.

Ainsi, pour dénoncer fermement la suppression d'un poste et donc la fermeture d'une classe, les parents d'élèves organisent **un rassemblement le jour de la rentrée, lundi 3 mars, devant l'école, dès 8h30. Tous les habitants sont invités à se joindre à eux pour soutenir ce combat, au bénéfice d'une école vraiment inclusive et d'un village vivant.**

Contact presse :

Michèle Buisson, première adjointe
Mairie de Pont de Montvert SML : 06 58 75 5 4 64

